

LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Bénéficiaires : Toutes les personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi inscrites ou non à Pôle Emploi.

Publics prioritaires : jeunes résidant dans les ZUS, jeunes suivi par les missions locales, travailleurs handicapés, seniors de 50 ans et plus, demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus), bénéficiaires de l'ASS, bénéficiaires de l'AAH, personnes placées sous main de justice.

Public prioritaire pris en charge à 90% : bénéficiaires du RSA socle uniquement, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée entre l'Etat et le Conseil Général depuis le 1^{er} juin 2012.

Employeurs du secteur non marchand : Les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes de droit privé à but non lucratif, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

Durée de la convention : la convention initiale est limitée à 6 mois.

Renouvellement de la convention :

- La convention peut être renouvelée plusieurs fois dans la limite de 24 mois ou jusqu'à 60 mois pour les TH ou les bénéficiaires d'un minima âgés de 50 ans et plus.
- Le renouvellement de la convention est conditionné à la réalisation effective de mesures d'accompagnement ou de formation.

Durée de travail : Contrat à temps partiel (durée hebdomadaire minimale de 20h) ou à temps complet

Rémunération : SMIC horaire minimum

Aides à l'employeur :

1/ Aide forfaitaire mensuelle fixée par **arrêté préfectoral du 18 juillet 2012**

- . **60% du SMIC** horaire brut et 20h hebdomadaires
- . **80% du SMIC et 26h hebdomadaires** pour les publics prioritaires
- . **90% du SMIC et 26h hebdomadaires** les bénéficiaires du RSA socle

2/ Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Estimation du coût mensuel d'un CAE

Montant du SMIC horaire au 1er janvier 2013 : 9,43€

Taux de base demandeur d'emploi 60% SMIC - 20h hebdomadaires

Salaire Brut :	817 €
Charges patronales (42%)*	338 €
Salaire chargé:	1155 €
Exonération de charges (28%)**	228 €
AIDE de l'Etat (60% SMIC - 20h)	490 €

COUT MENSUEL EMPLOYEUR **437 €**

Taux majoré pour les publics prioritaires 80% SMIC / 90% SMIC - 26h hebdomadaires

Salaire Brut :	1 062 €
Charges patronales (42%)*	439 €
Salaire chargé:	1 501 €
Exonération de charges (28%)**	298 €
- Aide de l'Etat public prioritaires (80% SMIC - 26h)	849 €
- Aide de l'Etat et du Conseil Général Pour les bénéficiaires du RSA (90% SMIC et 26h - uniquement si signature d'une CAOM)	955 €

COUT MENSUEL EMPLOYEUR **80%** **354 €** **90%** **248 €**

*Taux moyen constaté. Diffère en fonction du statut juridique de l'employeur, de la taille.

** Exonération des cotisations et contributions patronales (hors Accident travail et maladie professionnelle)

LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Estimation du coût mensuel d'un CAE

Taux de base demandeur d'emploi
60% SMIC - 20h hebdomadaires- CCNS en groupe 3 : 11,09

€

Salaire Brut :	961 €
Charges patronales (42%)*	397 €
 Salaire chargé:	 1358 €
Exonération de charges (28%)**	228 €
 AIDE de l'Etat (60% SMIC - 20h)	 490 €
COUT MENSUEL EMPLOYEUR	640 €

Taux majoré pour les publics prioritaires
80% SMIC / 90% SMIC - 26h hebdomadaires- CCNS en
groupe 3 : 11,09 €

Salaire Brut :	1 249€
Charges patronales (42%)*	516 €
 Salaire chargé:	 1 765 €
Exonération de charges (28%)**	298 €
 - Aide de l'Etat public prioritaires (80% SMIC - 26h)	 848 €
- Aide de l'Etat et du Conseil Général Pour les bénéficiaires du RSA (90% SMIC et 26h - uniquement si signature d'une CAOM)	955 €
COUT MENSUEL EMPLOYEUR 80% SMIC	619 €
90% SMIC	512 €

Coût pour un contrat de 6 mois

Taux de base 60% - 20h	3 840 €
Taux Public prioritaire 80% - 26h	3 714 €
Taux Public prioritaire 90% - 26h	3 072 €

Coût pour un contrat d'un an

Taux de base 60%	7 680 €
Taux Public prioritaire 80%	7 428 €
Taux Public prioritaire 90%	6 144 €

*Taux moyen constaté. Diffère en fonction du statut juridique de l'employeur, de la taille.

** Exonération des cotisations et contributions patronales (hors Accident travail et maladie professionnelle)